



Opalines et les EHPAD

Maltraitance et fortune de deux familles (publié octobre 2018) [Vidéo You Tube](#) Deux émissions viennent de pointer les graves dysfonctionnements des EHPAD, la maltraitance des personnes âgées et la grande souffrance des personnels. Je tiens à compléter mon interview diffusé dans l'émission "Zone Interdite" le 7 octobre car il faut mettre des noms sur les responsables de cette folie financière, parfois meurtrière. Sur ma chaîne You Tube, je vous ai déjà parlé, sous le pseudo de mémé l'indignée, [du groupe Orpéa](#), où j'ai dénoncé l'ampleur des bénéfices et les rémunérations scandaleuses du fondateur Jean Claude MARIAN et du directeur général Yves Le MASNE Aujourd'hui, je vais vous parler des Opalines, ce groupe où une journaliste s'est fait embaucher sans formation ni diplôme et qui au bout de deux jours, a fait fonction d'aide soignante, ce groupe où il aura fallu, en 2017, 120 jours de grève dans cet EHPAD du Jura pour obtenir le recrutement de deux aides soignantes supplémentaires

EHPAD Opalines, la maltraitance, le bénéfice et 2 familles actionnaires

Quelques données 2016 Les Opalines, c'est 46 établissements, 1 951 salariés, dont environ 1 150 personnels soignants pour 3 339 résidents. Un simple calcul permet de déterminer que chaque résident est pris en charge par du personnel soignant durant une heure quarante par journée de 24 heures, pour le lever, la toilette, l'habillage, les soins, les déplacements, la prise des 4 repas, le déshabillage, le couchage et tous les incidents d'une journée qui peuvent arriver à une personne malade, âgée et dépendante. Quant aux repas, le coût alimentaire est de 3,62 euros, comme cela a été dénoncé dans l'émission Zone Interdite, et la réponse du financier est effarante "c'est une performance d'acheteur" dit-il et non pas un manque de qualité, 3,62 euros pour les 4 repas de la journée par personne. Et précisons qu'une partie de l'activité des EHPAD, 30%, est financée par de l'argent public : la sécurité sociale et le conseil général. Et combien, ça rapporte ces économies et cet argent public? 15 millions € par an ! Et à qui ça rapporte pour les Opalines ? A la Famille PECULIER qui en possède 42%, à la famille MENECHET qui en possède aussi 42% et à Dominique GUITTARD, un marchand de meubles, qui en possède 16%. Les deux familles possèdent aussi des actions dans un autre groupe d'EHPAD, les Jardins d'Iroise à 25 % chacune. Et que font elles de tout cet argent ?

Les PECULIER et MENECHET, la fortune et la vie de rêve à Saint Barth ?

A présent, parlons de la fortune des familles Péculier et Ménéchet, elles ont investi dans les Opalines, les jardins d'Iroise et autres, un capital de 12,7 millions €, et elles ont récupéré un bénéfice en 2016 de 21,5 millions € pour une seule année. Sacrée rentabilité, une performance comme dirait l'autre, pas d'acheteurs mais d'actionnaires, près de 200% de taux de rentabilité! Et comme elles possèdent ces EHPAD depuis plus d'une vingtaine d'années, la fortune s'est accumulée et aujourd'hui, ces deux familles font partie du top 500 des plus riches, avec un patrimoine de 210 millions d'euros en 2018 en augmentation de 75 millions € sur les 5 dernières années. Il y a une bizarrerie, le commissaire aux comptes, celui qui est censé certifier les comptes, mais qui est désigné et payé par les actionnaires, eh bien ce commissaire aux comptes est domicilié dans l'île de St Barthélemy, vous savez cette île française célèbre pour son tourisme de luxe, son Johnny Halliday et sa fiscalité très avantageuse. c'est bizarre comme choix de commissaire aux comptes puisque tous les EHPAD sont en France, en territoire métropolitain et que les deux familles ont une adresse sur le territoire métropolitain !!! Pourquoi ce choix d'un commissaire implanté dans cette île ? On peut se poser la question de savoir si ces 2 familles ne seraient pas domiciliées à l'île Saint Barthélemy pour ne pas payer d'impôt ? C'est la question !

Un autre partage pour le bien être des résidents et des conditions décentes de travail pour les salariés

Et maintenant passons à des propositions alternatives. Avant de commencer, récapitulons quelques données financières pour les Opalines, Les deux familles ont investi un capital de 10 millions d'euros et reçoivent chaque année 15 millions €. Comme leur capital a été depuis longtemps remboursé et leur fortune est assurée, on pourrait très bien envisager de laisser un bénéfice 0, mais soyons bon prince, laissons un bénéfice de 1 million € qui rémunère à hauteur de 10% leur capital. Que peut-on faire des 14 millions d'euros? Il y a plein de propositions possibles, nous en ferons deux. L'amélioration des repas, c'est une évidence, on pourrait passer le coût alimentaire de 3,62 euros à 6,62 euros, ce qui aurait un coût global supplémentaire de 3.7 millions € Deuxième série de propositions, bien évidemment recruter du personnel supplémentaire, 345 salariés, soit 7,5 personnes de plus par établissement, et sur la base de 30 000 € par personne, le coût supplémentaire serait de 10,3 millions €. Et donc de l'argent il y en a dans les EHPAD privés, et il faut faire cesser ce pillage mortifère des actionnaires et les contraindre à respecter les personnes âgées et le personnel. Mesdames, Messieurs les députés, faites une loi pour encadrer les prélèvements des actionnaires dans les EHPAD privés d'autant qu'il y a de l'argent public investi ! Sources Comptes consolidés 2M Promotion Comptes consolidés MAT IMMO Beaune Comptes consolidés Fournydis Comptes consolidés New Co Comptes annuels SGMR Comptes annuels SAEM et EHPAD Opalines Site infogreffe Site internet des Opalines Emission "Envoyé Spécial" du 20 septembre 2018 Emission "Zone Interdite" du 7 octobre 2018

Sources

